



Lettre d'informations aux écoles du SNUipp-FSU Paris

<http://75.snuipp.fr>

mél : snu75@snuipp.fr

Compte-rendu de la CAPD « mouvement » 4 juin 2015

Mouvement principal : report des résultats définitifs

Les représentant-es du SNUipp-FSU ont été élus pour porter l'exigence de transparence et d'égalité de traitement entre les collègues. Loin de considérer ces principes comme des slogans, les élu-es du personnel du SNUipp-FSU ont donc travaillé d'arrache-pied et accompagné les enseignant-es dans la vérification de leur barème jusqu'au 15 mai. Ainsi, plusieurs dizaines de collègues ont pu obtenir réparation avec l'application des règles et barèmes les concernant.

Depuis la réception des documents des personnels, **l'opération transparence menée par le SNUipp-FSU avec la mise en ligne des résultats provisoires anonymés école par école a permis aux représentant-es du personnel de constater un certain nombre d'erreurs plus particulières (oubli de points pourtant acceptés par l'administration après recours) et d'erreurs globales :**

- erreur de paramétrage liée à des fusions d'école actées lors des opérations de carte scolaire. Les postes occupés par des collègues ont été mis au mouvement et attribué par erreur.
- selon les règles et barèmes, les stagiaires CAPA SH ont une priorité absolue sur le poste obtenu dans le cadre du mouvement principal précédent. Le rectorat n'avait pas appliqué cette règle cette année ;
- non prise en compte des demandes de réintégration de certains collègues ;
- les stagiaires avaient vu leurs vœux au mouvement étudiés après ceux des titulaires. Cette règle pratiquée par l'académie depuis des années, mais non inscrite dans aucun texte national ou départemental a soulevé de nombreuses contestations de la part des stagiaires.

Toutes ces erreurs n'ont pas pu être corrigées avant la CAPD, d'autres ont été découverts en séance. L'Inspecteur d'académie a donc décidé de présenter un nouveau projet de mouvement le mercredi 10 juin. Les résultats ne seront définitifs qu'après la CAPD. En attendant, **de nouveaux résultats provisoires personnels seront disponibles en ligne dès vendredi 5 juin au soir ou au plus tard samedi.** Ils seront accessibles à l'aide du code Acady. Nous vous invitons à le demander dès maintenant si ce n'est déjà fait afin de pouvoir consulter les résultats dès publication :

Un nouveau projet global avec les nouveaux barèmes de chaque école sera également mis en ligne afin de permettre à l'ensemble des collègues de vérifier les opérations et de contacter le syndicat en cas de problème.

Les représentant-es du personnel ont dénoncé la **multiplication des priorités absolues** attribuées par l'académie cette année. Si certaines sont légitimes voire même demandées par les élu-es, d'autres s'apparentent vraiment au fait du prince. Pour le SNUipp-FSU, cette rupture de l'égalité de traitement entre les enseignant-es n'est pas acceptable.

Mouvement inter-degré

Les résultats définitifs ont été actés en CAPD. Une nouvelle fois, le SNUipp-FSU a demandé à l'académie plus de transparence dans ces opérations. En réponse, l'Inspecteur d'académie a annoncé qu'il mettrait cette question à l'ordre du jour du groupe de travail de juillet.

Enseignant-es sans-postes : permanence du SNUipp-FSU le 17 juin de 11h30 à 16h30

Les personnels sans poste seront affectés en fonction des postes se découvrant au fil de l'eau en raison de disponibilités tardives, de congés longs...

Selon l'administration, l'organisation d'un véritable second mouvement en juin ne serait pas possible, les postes se libérant et pouvant être pourvus n'étant pas assez nombreux et trop mouvant.

En attendant, les affectations prononcées par le rectorat respecteront toutefois le barème et les vœux d'ordre général. Le SNUipp-FSU demande à ce qu'une liste des candidats classés par barème soit communiquée aux élu-es du personnel afin qu'ils puissent veiller à la transparence des opérations à venir.

L'ordre d'affectation des personnels restés sans poste est le suivant :

- ▶ enseignants ayant une priorité médicale
- ▶ enseignants réintégrant leur fonction après un congé longue maladie
- ▶ maintien sur poste ZEP
- ▶ enseignants en T2 hors 4X25 et DMA
- ▶ titulaires T3 et plus
- ▶ enseignants T1

Une fois les résultats actés le 10 juin, le SNUipp-FSU mettra en ligne une fiche de contrôle syndical pour les personnels sans poste et invite les personnels concernés à une permanence spéciale le mercredi 17 juin de 11h30 à 16h30 au local syndical afin de réaliser des entretiens individuels avec eux.

Mouvement complémentaire ASH

Le mouvement complémentaire ASH s'adresse aux enseignant-es spécialisés ou non qui désirent obtenir un poste en ASH. Une circulaire rectorale expliquant la procédure de candidature va être publiée après la CAPD du 10 juin. Les affectations seront effectuées à titre provisoire pour l'année scolaire à venir.

Suite au mouvement principal, voici la liste des postes vacants en ASH qui seront donc proposés. Attention, d'autres postes seront peut-être disponibles d'ici là (les postes en ULIS notamment), il faudra donc vérifier dans la circulaire. Les enseignant-es concernés sont invités à fournir une copie de leur demande au syndicat pour que les représentant-es du personnel puissent vérifier les opérations les concernant.

L'année passée, l'ordre d'affectation était le suivant :

- ▶ les stagiaires CAPA-SH restés sans postes.
- ▶ les enseignants spécialisés restés sans postes
- ▶ les enseignants non spécialisés qui ont fait des vœux de postes spécialisés lors du mouvement principal.
- ▶ les enseignants spécialisés titulaires d'un poste « lambda » à titre définitif.